



N° 187

JANVIER 2009

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

DROIT DE RIPOSTE

Il s'agit d'un droit légitime qui peut prendre diverses formes et qui demeure, de plus en plus, la seule réponse aux attaques régulières que subit le sport dans toutes ses composantes. Depuis de nombreuses années, le sport a vu les budgets de l'Etat qui lui sont consacrés, fondre comme neige au soleil. Paradoxalement le mouvement sportif n'a jamais eu des réactions dignes de ce nom. Il a subi des atteintes soigneusement emballées dans de beaux discours, sans oser montrer quelques signes de rébellion.

Pire, ceux et celles qui ont osé déroger à cette tacite règle ont été vite marginalisés et classés au rang de "polémistes"; c'est bien pratique quand on ne sait pas quoi répondre aux mécontents. Ils n'ont pas été nombreux à s'exprimer, le sport est la "grande muette", comme on le disait de l'armée... il doit obéir et subir sans protester.

Cette grande muette vient d'être mise à rude épreuve. La réforme présentée par le secrétaire d'Etat Bernard Laporte dans le cadre de la RGPP est la mise à sac des services de l'Etat, tout particulièrement en matière de sport pour tous. Que restera-t-il de ce secrétariat d'Etat privé de ses missions d'animation de la politique sportive dans tous les territoires ? Rien, ou presque. Il va se concentrer sur le haut niveau qu'il veut garder sous sa tutelle, tout en réduisant les effectifs et sans en avoir les moyens. Ceci n'est pas du goût du CNOSF qui se veut le garant de celui-ci et de la masse.

La Maison du Sport Français deviendra-t-elle dès lors, un

vaisseau à l'abandon comme le secrétariat de l'Etat, qui selon l'Equipe magazine, a déjà commencé sa débandade !?... De leur côté, les collectivités locales attendent de savoir les missions qui vont leur être confiées, sans pour autant adhérer à ce choix. On peut craindre le pire, en raison des multiples transferts qu'elles subissent sans que les compensations financières suivent toujours.

Il ne s'agit pas d'une idée toute faite mais de la réalité du terrain que nous venons de parcourir en Val de Marne, toutes pensées politiques mise à part.

Le brillant universitaire, Alain LORET, spécialiste du sport et son organisation, constate qu'il n'y a plus aujourd'hui de volonté de définir une politique publique du sport. Le CNOSF va devoir, dès l'élection de son nouveau président, provoquer une consultation de tous les acteurs du mouvement sportif et ainsi préparer ce "droit de riposte" sous la forme de propositions pragmatiques adaptées à une situation nouvelle que l'on voyait bien venir. Si par malheur, le CNOSF, manquant à tous ses devoirs, ne le faisait pas, à travers une grande conférence nationale, alors le modèle français, même s'il doit se rénover, serait bel et bien perdu.

Il ne s'agit donc pas de préserver des acquis par esprit corporatiste, on doit être réaliste, sans pour autant devenir aveugle. En conclusion, le droit de riposte doit s'organiser dans la concertation et pas dans la confrontation, nous devons conserver notre unité, si elle existe..., ou bien en bâtir une.

Christian LOPES

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

LES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Si vous utilisez un plan comptable associatif, il vous est alors facile de faire valoir les contributions en nature, cela est prévu. Il s'agit de flux monétaires de deux natures :

Ceux qu'il convient d'inscrire au crédit des comptes 87... et ceux devant figurer au débit des comptes 86.

Les valorisations des contributions volontaires peuvent figurer dans une rubrique particulière prévue au pied du compte de résultat et permettre ainsi de les quantifier comme par exemple :

- les services rendus gratuitement
- les locaux mis à disposition
- les apports de travail
- les fournitures et produits offerts gratuitement par des fournisseurs
- les apports en biens ou autres services
- les prêts de sommes sans intérêts.

Cette valorisation n'est pas de nature à faire baisser les financements publics, bien au contraire; elle ne peut que valoriser l'association. L'administration fiscale prendra en considération dans son analyse la réalité de la vie associative vis à vis de ses partenaires. Son rôle économique sera ainsi mieux mesuré, ainsi que le caractère désintéressé de sa gestion.

Même si vous n'avez pas mis en place ce plan comptable selon les cas, rien ne vous empêche d'en faire état.

LES CONSEQUENCES DES REDUCTIONS

La Ligue de l'Enseignement et par voie de conséquence l'UFOLEP et sa délégation départementale sont face à une situation préoccupante, par suite des décisions du ministre de l'Education nationale, à savoir :

- Suppression des derniers postes de MAD (18 mis à disposition) à la rentrée 2009
- Amputation de la subvention liée à la Convention pluriannuelle sur objectifs dès 2008 à hauteur de 25 %;
- Dénonciation de la convention triennale accordant une subvention de compensation financière pour les 180 postes de détachés de l'Education Nationale. Ceux et celles qui voudraient réintégrer leur administration devront l'avoir acté avant le 31/12/08

La Ligue a décidé de prendre à sa charge le maintien de ses détachés sur leur poste (6 en tout), et ce, jusqu'en 2010, ce qui représente un réel effort financier que l'on se doit de saluer.

L'UFOLEP, en effet, ne peut vivre sans l'appui de ses cadres départementaux, or, les postes de délégués départementaux sont souvent occupés par des détachés. C'est le cas de notre ami Eric Piedfer-Quéney.

Nous espérons que les réactions des structures concernées seront fortes et que le ministre reviendra sur ses décisions dans une période où l'on a besoin plus que jamais du mouvement associatif. Cette mesure concerne aussi l'USEP bien entendu.

LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

Il s'agit d'une réorganisation des services de l'Etat qui concerne tout le monde, en premier lieu celui qui touche le sport et qui nous intéresse.

Ce que l'on sait pour l'instant :

La réorganisation sera confiée aux soins des Préfets selon les directives du Premier ministre.

La phase expérimentale sera faite durant l'année 2009 dans une région.

La mise en œuvre nationale interviendra en 2010

Au plan régional :

exclusivement sportifs de haut niveau et mise en réseau avec

l'INSEP;

consacrés à la formation et transférés aux collectivités locales avec le maintien de certains personnels de l'Etat;

enfin ceux qui n'assurent que de "l'hôtellerie" qui seraient cédés ou fermés.

Au plan départemental :

Les DDJS qui se retrouveront au sein de la direction départementale population et cohésion sociale.

La crainte exprimée par les DDJS est de perdre le sens de leurs missions et de leurs relations privilégiées avec les associations. De son côté le mouvement sportif s'interroge sur le partenariat qu'il pourra entretenir avec les DDJS.

RAPPORT MORANGE

Dans le numéro 184 d'Octobre de notre SCOOP, nous avons publié un article de Thomas Beurey traitant de ce sujet sur l'angle européen. Ce rapport, si on le lit en entier, voir sur le net "<http://www.assembl%C3%A9e-n%20ationale.fr/13/rap-info/i1134.asp>"

Ce rapport traite aussi du bénévolat en revenant implicitement sur les promesses du candidat Nicolas SARKOZY pendant sa campagne.

Le rapport met l'accent sur plusieurs points :

- Tout d'abord la formation des bénévoles, augmentation des crédits du CDVA, décentraliser l'attribution des fonds et la mise en place d'un tronc commun de formation
- Développer le bénévolat de compétence
- Favoriser l'engagement des seniors (le sport le fait déjà)
- Promouvoir le bénévolat des personnes sans emploi;
- Valoriser l'engagement associatif dans le cursus secondaire et supérieur;
- Promouvoir la VAE (validation des acquis de l'expérience et en faire le bilan (on sait que dans le sport celui-ci n'est pas brillant, faute d'avoir su le faire connaître sans doute)
- Instituer les points de retraite complémentaires;
- Mettre en place le livret d'épargne civique;
- Enfin reconnaître le bénévolat comme une contribution au cofinancement de projet;

La prochaine conférence nationale de la vie associative, si elle voit le jour, abordera sans doute ces sujets mais c'est à l'Etat d'apporter des réponses. On peut être sceptique quand on voit la stagnation des fonds en faveur de la formation des bénévoles.

DON A UN SALARIE ??

Ce geste qui relèverait d'un caractère social n'est pas possible vis à vis d'un salarié. Il serait considéré comme un salaire déguisé et requalifié par l'URSSAF.

Par contre il est possible de venir en aide à un salarié en lui accordant un prêt à un faible taux ou même à taux zéro. Il doit être consenti de manière exceptionnelle. Il fera l'objet d'un contrat mentionnant le montant, le taux éventuel et les modalités de remboursement.

Une avance sur salaire est aussi possible, un ou deux mois par exemple, dont le remboursement sera récupéré mensuellement par déduction sur sa la paye, sur une durée convenue. Cette avance fera, comme un prêt l'objet, d'un contrat.

LES RAPPORTS ENTRE ASSOCIATION ET FEDERATION

Il est encore surprenant d'apprendre que des organes déconcentrés des fédérations se croient autorisés à une immixtion dans le fonctionnement d'une association affiliée.

Il est bon de rappeler que l'association locale est une structure juri-

dique autonome, seuls les adhérents peuvent décider de son fonctionnement et de son avenir. Certes les fédérations disposent des pouvoirs de surveillance du respect des statuts et du règlement intérieur. Si l'association y contrevient, l'organe déconcentré de la fédération peut demander des sanctions allant jusqu'à la radiation de l'affiliation, mais rien de plus.

LOI BOROTRA

Peu connue, elle protège les associations d'une décision d'une collectivité qui tendrait à l'expulser de locaux mis à disposition par convention, et ceci quel qu'en soient les raisons.

La collectivité est donc tenue de reloger l'association, si elle entend récupérer les locaux, encore faut-il le savoir !!

Il existe hélas des infractions à cette loi par méconnaissance, d'où l'intérêt de disposer d'une convention d'occupation pour l'association logée par une collectivité.

SONDAGE

Les associations ont un incontestable capital de confiance. Un récent sondage exclusif de l'institut CSA fait auprès des citoyens allemands, britanniques et français, place ce secteur nettement en tête, soit :

- 80 % font confiance aux associations
- 63 % aux services publics
- 43 % aux syndicats
- 23 % aux partis politiques

Une minorité (4%) exprime de la défiance vis à vis des associations.

LES VRAIS DERIVES DES PARIS SPORTIFS

"Comment truquer un match de foot", c'est le titre d'un livre écrit par un journaliste Anglais à la BBC et docteur à l'Université d'Oxford. Il affirme que des résultats de matches de la dernière Coupe du Monde étaient connus d'avance. Cet ouvrage édité aux Editions Florent Massot de 443 pages dénonce sans cesse la corruption dans le foot et l'absence de réaction. Il dénonce aussi tout un système et pointe le doigt sur les dangers et dérives des paris sportifs.

Au cours de ses recherches, Declan Hill a reçu de nombreuses menaces... preuve qu'il touchait à un sujet brûlant qui dérangeait l'univers du foot et des ces "gros bonnets". L'affaire semble donc sérieuse car Declan Hill a établi une liste des personnes le menaçant qu'il a confiée à ses avocats afin de la publier au cas où....

L'appât du gain, encore une fois, est le grand danger des paris sportifs... que va devenir la glorieuse incertitude du sport ??... Si cet ouvrage est consacré au foot, sport le plus populaire dans le monde, on peut le transposer à d'autres qui courent les mêmes dangers avec notamment l'ouverture des paris en ligne.

OLYMPISME, SEPT CANDIDATS POUR DEUX PLACES

A chaque olympiade, des disciplines sportives viennent frapper à la porte du CIO pour recevoir le sésame qui leur permettra de figurer comme sport olympique. C'est ainsi que les fédérations internationales de karaté, rugby, roller, squash, golf et, baseball et softball sont venues défendre leur dossier. Ils seront jugés sur la base de 33 critères dont les plus importants sont : l'histoire du sport, sa tradition, son universalité, sa popularité, sa capacité à lutter contre le dopage.

Certains sports n'ont jamais figuré, à l'inverse d'autres qui y ont eu leur place et veulent réintégrer le groupe de 28 sports maximum pouvant être admis au programme des Jeux. Il n'y en aura que 26 à Londres. Les heureux élus ne feront leur entrée qu'en 2016 alors que la décision sera prise en 2009.

CHANTAGE MADE IN U.S.A.

On sait que le tout puissant Comité Olympique des Etats Unis (USOC) irrite de plus en plus les autres comités nationaux. L'enjeu de ses agacements résulte de la répartition des recettes liées aux Jeux Olympiques, l'USOC perçoit jusqu'à présent les trois quarts du gâteau distribué par le CIO.

Cette situation remonte aux années 1980 où les télévisions américaines versaient 75 % du total des droits de retransmissions perçus par le CIO. On peut dire que sans ses droits et sans les partenaires US, il n'y aurait pas de Jeux.

Pour les J.O. de Pékin, les Etats Unis contribueront à hauteur d'un peu plus de la moitié des droits perçus par le CIO.

Au fil du temps la situation a évolué avec l'entrée de nouveaux sponsors d'autres continents. Quand on sait que l'USOC reçoit à elle seule un peu plus d'un tiers des recettes de marketing (20 %) et 13 des droits télé des chaînes américaines. Dans la période 2001-2004, le montant était de 235 millions de dollars contre 319 millions pour l'ensemble des 204 autres comités nationaux.

Une commission a été mise en place pour réduire cette part qui ne pourra l'être qu'à partir de 2020... D'ores et déjà les Etats Unis menacent de retirer leurs "billes" si les Jeux 2016 ne reviennent pas à Chicago de préférence à Madrid, Rio de Janeiro et Tokyo. Le message exprimé par John Lewicki représentant Mc Donald's dont le siège est à Chicago a le mérite d'être clair !!

On ne voit donc pas très bien comment il pourrait en être autrement, la candidature d'une ville française est donc loin de voir le jour...

UFOLEP, ALERTE

Le ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos a adressé un courrier début Octobre à la ligue de l'enseignement signifiant que la subvention 2008 serait réduite d'un quart et que la convention prenant en charge 180 postes ne serait pas reconduite au 1er Août 2009;

Toutes les associations complémentaires de l'enseignement public sont visées par cette décision, elles ont commencé à se mobiliser et vont continuer dans les mois à venir.

RESTRICTIONS BUDGETAIRES

selon le CNAJPEP, l'analyse du projet de loi de finances 2009 laisse apparaître une volonté politique qui remet explicitement en cause le soutien de l'Etat aux politiques de jeunesse et d'éducation populaire.

Il dénonce :

l'amputation à hauteur de 15% des crédits dédiés aux conventions de jeunesse et d'éducation populaire;

la diminution de la ligne de crédits alloués au volontariat associatif; la stagnation à un niveau dérisoire des fonds en faveur de la formation des bénévoles;

la réduction des dotations aux collectivités territoriales;

le démantèlement programmé de l'Institut national de la jeunesse populaire (INJEP)

Ce constat est assez inquiétant dans une période où l'on peine à instituer une reconnaissance effective du bénévolat, voir article sur ce sujet dans ce numéro.

PROFESSIONNALISATION

Ce thème est si souvent abordé sans que chacun puisse toujours s'accorder sur le sens et les motifs de cette forte incitation. Le CDOS prépare un colloque sur ce sujet qui sera lié au financement du sport, car l'un ne va pas sans l'autre.

Dans une période où l'Etat montre une volonté politique de ne plus assurer le développement du sport pour tous, réservant celui-ci aux

fonds du CNDS et sur les régions en termes de territoires, il est nécessaire de repenser l'organisation du sport.

Le temps est donc passé où les dirigeants recevaient pour leurs associations des subventions des collectivités territoriales sans vraiment avoir de "critères" et donc sans en justifier l'emploi. Les besoins des associations sportives sont de plus en plus importants et il est légitime de s'interroger sur les capacités des collectivités à répondre à toutes les demandes. Il serait donc utopique de penser que la collectivité puisse seule se substituer à l'Etat.

Les visites que nous venons de faire dans les villes ne peuvent que nous conforter dans cette conviction que chaque équipe municipale devra faire des choix. Ceux-ci ne pourront se faire que si les dirigeants prennent conscience qu'un dossier de subventions, par exemple, se doit d'avoir des objectifs partagés.

En ce sens le CRIB, service du CDOS peut grandement apporter une aide aux associations sportives pour la mise en forme d'un projet et établir ensuite un compte-rendu annuel de l'emploi des fonds obtenus. Il est donc important d'acquérir de nouvelles compétences dans ce domaine afin de pouvoir les partager, c'est cela aussi le bénévolat qui permet de créer des synergies si utiles.

MOBILISATION

Une pétition en ligne circule actuellement contre la fermeture du CREPS de Bourges : "sauvonslecrepsdebourges.overblog.com" alors que d'autres sont aussi annoncées, Dinard, Houlgate etc... Une autre pétition est aussi en ligne pour soutenir plus largement les missions du ministère des sports au service de l'éducation tout au long de la vie et du sport pour tous. Vous pouvez la signer en allant sur le web : "pourunservicepubliteducations.fr". Nous encourageons le mouvement sportif à se mobiliser fortement car ceci va dans le sens de notre demande d'une conférence nationale pour le financement du sport.

PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES

Le CNOSF organise le 7 février dans ses locaux, une journée nationale sur ce thème très sensible. Nous encourageons fortement le mouvement sportif Val de Marnais à y participer. Renseignements auprès de : Sarah Musialik, assistante mission Vie Associative du CNOSF, tél : 01.40.78.28.07, fax : 01.40.78.28.72 et également par email "sarahmusialik@cnosf.org."

LES JEUX DE LA FORCE BASQUE

Chaque été ces jeux remportent un vif succès auprès d'un public local mais aussi auprès de nombreux touristes.

On y pratique : le tir à la corde (pratiqué dans la Grèce antique durent les olympiades), le port de bidons de lait, le lever de balots de paille, le levée de pierres, le portage de sacs, le lever d'enclume et de charrette etc...

L'origine de ces jeux est ancienne, les jeunes se lançaient des défis d'une ferme à l'autre, d'un village à un autre. Cette tradition a perduré pour le plus grand plaisir et la fierté des basques.

EQUITATION

Les groupements équestres de France ont confirmé la confiance qu'ils font au président Serge LECOMTE pour piloter les destinées de la Fédération Française d'Equitation lors de l'Assemblée Générale Elective du jeudi 11 décembre 2008 dans le cadre du Salon du Cheval et du Poney à Paris.

FAVA : Assemblée générale

L'assemblée générale de la FAVA du Val de Marne s'est déroulée le 13 Décembre à la salle des Fêtes de la mairie de St Maur, en présence de nombreuses personnalités et d'encore plus nombreux amis.

La présidente Geneviève RAOULX a fait son rapport moral, présenté les grandes actions de cette association qui se consacre à des activités destinées aux inadaptés mentaux.

Il s'agit d'activités sportives telles que natation, course, hockey, basket ball, volley, badminton, escalade ...

Le point d'orgue est constitué par les Jeux Spéciaux du Val de Marne qui ont connu cette année pour la 38e année son succès habituel. Cette belle réunion s'est clôturée selon la tradition par un buffet amical très convivial.

A l'année prochaine !

BILLET D'HUMEUR

Lors de la soirée du bénévolat, les bénévoles et particulièrement ceux attachés aux activités sportives auront apprécié les propos d'autosatisfaction prononcés par les officiels qui ont ouvert la soirée.

Il ne nous a pas échappé que le bénévolat se portait bien, voire même très bien, puisqu'il serait en progression constante dans le département. Les bénévoles doivent être bien formés et rompus aux démarches administratives car ils ont bénéficié d'un budget de formation de 18 millions d'euros dicit Monsieur le Préfet *

Si c'est bien le cas que penser d'une telle dépense sinon de suggérer d'en économiser une partie en simplifiant les tâches administratives des dirigeants d'association qui ne seraient plus obligés de suivre des formations pour les accomplir.

Le reste de la soirée était du même ordre et si nous pouvions penser que les auditeurs présents étaient venus délivrer leurs recettes pour convaincre de nouveaux bénévoles, nous sommes restés sur notre faim.

Certains participants ont su faire, hors sujet, la promotion de leur association et n'ont pas été redressés par l'animateur.

D'autre part, les questions écrites qui défilaient sur l'écran n'ont pas obtenu de réponse.

Bref, après une heure trente de ce type de débat qui ne débouche sur rien et ne fait aucunement avancer les choses, j'ai quitté la réunion, un peu excédé et très déçu, et je n'étais pas le seul.

N'évoquons pas le coût de cette manifestation, nous pourrions avoir des dérangeaisons.

Point positif, il en faut bien un, la participation conséquente qui est la preuve de l'intérêt que les bénévoles portaient à cette réunion.

* Selon nos sources, le budget est de 9,5 millions d'euros en 2008.

Christian GUYOT

OMS DE FONTENAY

Le 13 novembre à Fontenay sous Bois, dans les salons de l'Hôtel de ville, s'est tenue une cérémonie pour la remise des palmes du bénévolat à trois dirigeants sportifs de la cité, Christian MORGANT Palmes d'or, Azedine BEN YACOUB Palmes d'argent et Denis CLAVEL Palmes de bronze. Jean-François VOGUET Sénateur Maire de la ville a procédé à la remise des récompenses devant une assemblée fournie où l'on pouvait reconnaître de nombreuses personnalités, Gilles SAINT GAL Vice-président du Conseil Général du Val de Marne, Patrick BEAUDOIN Député du Val de Marne, Michel JOMIN Vice-président du C.R.O.S.I.F, Jean-Claude SENECHAL Président de l'O.M.S de Fontenay sous Bois, Marc PAPILLION représentant la Fondation du Bénévolat, François GUEGUEN Président de la F.F.M.J.S du Val de Marne, Christophe DEMAJEAN Directeur du Service des Sports de Fontenay sous Bois. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Cette soirée a été placée sous le haut patronage de Monsieur Michel CAMUX, Préfet du Val de Marne, et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Général.

Pour sa deuxième édition, une attention toute particulière sera portée à l'olympisme et à ses athlètes. Fabien CANU, directeur de la préparation olympique et paralympique sera le parrain de cette soirée.

Nous honorerons nos médaillés et nos sélectionnés, leurs dirigeants et entraîneurs. Nous profiterons aussi de notre passage à Saint Maur pour récompenser des dirigeants et dirigeantes des associations sportives de cette ville.

Nous vous remercions de nous renvoyer, si ce n'est déjà fait, le bulletin d'inscription qui figure dans ce numéro afin de pouvoir vous accueillir le mieux possible.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

9 Décembre

**Assemblée générale du C.D USEP
à Alfortville (C.LOPES)**

12 Décembre

**Assemblée générale du C.D UFOLEP
à Alfortville (C.LOPES)**

12 Décembre

**Assemblée générale de la VGA Omnisports
à Saint Maur (J.C.RAULX)**

13 Décembre

**Assemblée générale de la FAVA du Val de Marne
(G.CHARPENTEIR, J.CELERIER, A.MERIGOT)**

6 Janvier

**Vœux du Conseil Général à l'Hôtel du Département
à Créteil (A.MERIGOT, J.C. RAOULX)**

7 Janvier

**Cérémonie des vœux de Villeneuve Saint Georges
(C.LOPES)**

8 Janvier

**Cérémonie des vœux de Joinville le Pont
(A.MERIGOT)**

11 Janvier

**Réception des vœux à Vincennes
(A.MERIGOT)**